|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| cdip/14/6  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 22 septembre 2014 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Quatorzième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2014**

RÉSUMÉ DU RAPPORT D’ÉVALUATION SUR LE PROJET RELATIF À L’ÉLABORATION D’INSTRUMENTS PERMETTANT D’ACCÉDER

À L’INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS – PHASE II

*établi par Mme Catherine Monagle, consultante à Genève*

1. L’annexe du présent document contient un résumé du rapport d’évaluation externe et indépendant sur le projet relatif à l’élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets – phase II, établi par Mme Catherine Monagle, consultante à Genève.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

# RÉSUMÉ

**Le projet**

Ce rapport présente les résultats de l’évaluation indépendante et externe concernant le projet du Plan d’action pour le développement relatif à l’élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets – phase II, mis au point en réponse aux recommandations[[1]](#footnote-2) nos 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement. Ces recommandations sont les suivantes :

*Recommandation n° 19* : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l’OMPI, pour faciliter davantage l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l’innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l’OMPI.

*Recommandation n° 30* : L’OMPI devrait coopérer avec d’autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d’accéder à l’information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d’en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.

*Recommandation n° 31* : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s’agissant par exemple de demander à l’OMPI de faciliter l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public.

La procédure d’évaluation a été convenue entre l’évaluateur externe et la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement du Secrétariat de l’OMPI, et est exposée dans le rapport initial d’évaluation approuvé. L’évaluation a eu lieu de la mi‑juin à la mi‑septembre 2014.

Le descriptif du projet a été publié dans le document CDIP/10/13 et approuvé à la dixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), en novembre 2012. Le projet a été mis en œuvre de novembre 2012 à décembre 2013 (14 mois). Le budget du projet s’est élevé à 292 000 francs suisses (ressources autres que les ressources en personnel).

Ce projet s’inscrivait dans le prolongement de la phase I du projet relatif à l’élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets (CDIP/4/6 et CDIP/6/2). Durant la phase I du projet, neuf rapports panoramiques sur les brevets ont été élaborés dans les domaines de la santé publique, l’alimentation et l’agriculture, l’énergie et le changement climatique. En septembre 2012, lorsque le projet a été évalué, trois rapports panoramiques sur les brevets supplémentaires se trouvaient à la phase d’élaboration du mandat ou d’approvisionnement. Le projet comprenait également l’élaboration d’un didacticiel en ligne et la participation à cinq conférences régionales sur la promotion des centres d’appui à la technologie et à l’innovation. La phase I a fait l’objet d’une évaluation par la Division de l’audit et de la supervision internes de l’OMPI (CDIP/10/6).

La phase II du projet a été mise en œuvre par la Section de l’information en matière de brevets de la Division de l’accès à l’information et aux savoirs relevant du Secteur de l’infrastructure mondiale de l’OMPI. La phase II du projet portait sur l’élaboration de nouveaux rapports panoramiques sur les brevets et d’autres instruments et activités de renforcement des capacités visant à faciliter l’accès à l’information en matière de brevets, et notamment sur un projet d’orientations méthodologiques aux fins de l’élaboration de rapports panoramiques sur les brevets et un atelier régional et interrégional.

Les rapports panoramiques sur les brevets donnent un aperçu des caractéristiques et des tendances en matière d’innovation dans certains domaines technologiques. Plus précisément, ils comprennent une recherche sur l’état de la technique dans les bases de données sur les brevets, dont les résultats sont analysés et présentés sous forme de synthèse pour décrire l’activité en matière de brevets et les tendances en matière d’innovation. Ils peuvent éclairer les discussions de politique générale, la planification de la recherche stratégique ou le transfert de technologie, ou encore servir de base aux analyses sur la liberté d’exploitation[[2]](#footnote-3).

L’élaboration de rapports panoramiques sur les brevets nécessite d’une part des connaissances spécialisées dans le domaine de la recherche et de l’analyse en matière de brevets et d’autre part de pouvoir accéder aux bases de données et outils de recherche et d’analyse en matière de brevets correspondants. L’élaboration d’un rapport panoramique sur les brevets passe par un certain nombre d’étapes qui consistent notamment à chercher des brevets et à collecter des informations, à nettoyer ces informations, à les classer et à les analyser, à fournir une représentation visuelle des résultats afin de dégager des tendances, à présenter une analyse et à formuler des conclusions et des recommandations qui sont spécifiques du domaine couvert par le rapport panoramique sur les brevets[[3]](#footnote-4).

Pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), il est souvent difficile d’élaborer des rapports panoramiques sur les brevets en adéquation avec les priorités nationales. Ces difficultés peuvent avoir plusieurs causes, parmi lesquelles on peut citer une faible compréhension, au sein des offices de brevets et d’autres organismes publics, de l’utilité réelle des rapports panoramiques sur les brevets, une disponibilité limitée des données de brevet nationales et un accès limité aux bases de données et aux instruments d’analyse[[4]](#footnote-5).

Les rapports panoramiques sur les brevets des phases I et II ont été établis par des consultants, en concertation avec des partenaires externes (organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales). Ces rapports étaient axés sur des domaines clés de la politique publique, notamment la santé et le changement climatique, comme indiqué dans les principales constatations du présent rapport. Les rapports panoramiques sur les brevets élaborés dans le cadre du présent projet sont intéressants non seulement du point de vue de leur contenu, mais également parce qu’ils ont contribué à sensibiliser les pays en développement, les PMA et la communauté internationale à l’utilité de ces rapports et de l’analyse des brevets en général.

Conformément à la décision prise d’intégrer le Plan d’action pour le développement dans toutes les activités de l’OMPI, le programme et budget de l’OMPI pour l’exercice biennal 2014‑2015 prévoit que plusieurs projets mis en œuvre durant le précédent exercice biennal, y compris le projet relatif à l’élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets, soient intégrés dans les programmes correspondants, sous réserve d’une évaluation[[5]](#footnote-6). Alors que la phase II était achevée, des collaborations externes aux fins de l’élaboration de rapports panoramiques sur les brevets étaient encore en cours, et d’autres rapports panoramiques sur les brevets étaient élaborés en concertation avec les pouvoirs publics dans des pays en développement, dans des domaines technologiques qui constituent des priorités à l’échelle nationale et régionale[[6]](#footnote-7). De plus, parmi les activités de renforcement des capacités menées, les pays en développement et les PMA continuent de recevoir une aide pour accéder aux bases de données et instruments open source leur permettant d’effectuer des analyses de brevets.

**L’évaluation**

Conformément au mandat, l’évaluation visait non pas à évaluer les activités une par une, mais plutôt à examiner le projet dans son ensemble et notamment la manière dont il contribuait à la réalisation des objectifs du projet. Elle visait en particulier à évaluer le projet du point de vue de la conception, de la gestion, de la coordination, de la cohérence, de la mise en œuvre et des résultats obtenus.

Les objectifs de cette évaluation étaient les suivants :

1. tirer les enseignements de l’expérience acquise durant la mise en œuvre du projet en prenant note de ce qui fonctionnait bien et de ce qui ne fonctionnait pas bien pour la poursuite des activités dans ce domaine. Pour ce faire, il a fallu évaluer, dans la mesure du possible, le cadre de conception et de gestion du projet, notamment en ce qui concerne les instruments de suivi et d’établissement de rapports, mais également les résultats obtenus à ce jour et la viabilité des résultats obtenus; et
2. fournir des informations d’évaluation factuelles pour faciliter la prise de décisions par le CDIP.

Cette évaluation visait en particulier à déterminer, dans la mesure du possible, dans quelle mesure le projet avait contribué

1. à améliorer d’une part l’accès aux informations et aux technologies divulguées dans les publications de brevets et d’autre part la connaissance des tendances en matière de brevets dans les domaines techniques sur lesquels portaient les rapports panoramiques sur les brevets;
2. à faciliter les discussions sur la politique à mener et les décisions relatives à l’investissement en recherche‑développement et au transfert de technologie, grâce aux rapports panoramiques sur les brevets présentés dans les domaines concernés; et
3. à sensibiliser le public au rôle essentiel que jouent les questions de propriété intellectuelle dans le processus de prise de décisions relatives à l’investissement en recherche‑développement, au transfert de technologie et à la fabrication locale, entre autres.

La durée du projet prise en considération pour l’évaluation était de 14 mois (de novembre 2012 à décembre 2013). Cependant, étant donné que la mise en œuvre de certaines activités se poursuivait après cette période, les activités jusqu’à mi‑août 2014 ont été prises en considération. L’évaluation à proprement parler a eu lieu entre juillet et septembre 2014.

L’évaluation réalisée était une évaluation externe et indépendante. La méthode d’évaluation appliquée visait à trouver le juste équilibre entre besoins en matière d’apprentissage et besoins en matière de responsabilisation. À cette fin, l’évaluation devait compter sur la participation de toutes les parties prenantes au projet.

La méthode d’évaluation appliquée comprenait les étapes suivantes :

1. un examen des documents pertinents relatifs au projet, concernant notamment le cadre du projet, les rapports sur l’état d’avancement du projet, l’évaluation de la phase II du projet, les données de suivi, les rapports sur le taux d’utilisation du budget, les résultats du projet, et d’autres documents pertinents, y compris les rapports des précédentes sessions du CDIP durant lesquelles le projet a été examiné. La liste des documents examinés fait l’objet de l’appendice V;
2. des discussions informelles avec l’équipe chargée du projet et les responsables; et
3. des entrevues semi‑dirigées organisées avec les parties prenantes au projet, y compris des partenaires extérieurs et des divisions internes de l’OMPI. La liste des entrevues organisées fait l’objet de l’appendice VI. Ces entrevues se sont déroulées en personne ou par téléphone. Des informations supplémentaires sur la façon dont ces entrevues se sont déroulées et sur les questions posées figurent à l’appendice VII du rapport.

L’évaluation portait sur les trois domaines suivants : conception et gestion du projet; pertinence et utilité du projet; viabilité et mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement.

Compte tenu du champ et de la finalité de l’évaluation, ainsi que des objectifs du projet, des indicateurs d’exécution ont été élaborés pour chacune des principales questions d’évaluation. Afin de déterminer comment le projet a évolué et pourquoi il a évolué ainsi, les indicateurs étaient axés sur la gestion, les résultats et l’incidence de ces résultats. Les questions d’évaluation et les critères appliqués pour évaluer l’efficacité du projet figurent dans le cadre d’évaluation à l’appendice IV du rapport.

**Principales constatations**

Les principales constatations relatives à chacune des catégories évaluées sont les suivantes :

*Conception et gestion du projet*

* Ce projet était trop ambitieux compte tenu de la durée prévue de 14 mois, comme en témoigne la poursuite des activités après l’achèvement de la phase II en 2014. Cependant, il était prévu dès le départ que le projet durerait plus longtemps, car le projet avait été approuvé plus tard que prévu, en novembre 2012.
* Réduire le nombre de rapports panoramiques sur les brevets était certes une bonne idée, mais rédiger un seul rapport panoramique sur les brevets prend de toute manière beaucoup de temps, car il faut examiner la question, tisser des liens avec des partenaires, examiner les marchés et publier et diffuser les informations.
* Le descriptif de projet initial présentait une brève description du projet, les objectifs visés et les principaux résultats escomptés, ainsi qu’une stratégie de mise en œuvre, les risques et les stratégies d’atténuation, une stratégie d’examen du projet, un calendrier d’exécution et un budget.
* Comme recommandé durant l’évaluation de la phase I (et compte tenu du fait que l’équipe chargée du projet n’avait pas accès au rapport d’évaluation au moment où elle a élaboré la proposition de projet), la conception du projet aurait pu bénéficier de l’inclusion d’indicateurs du niveau d’incidence, d’un budget axé sur les résultats, et d’une échelle de risque fondée sur l’incidence négative potentielle de chaque risque et la possibilité qu’il se matérialise.
* Les outils de suivi, d’auto‑évaluation et d’établissement des rapports étaient adaptés par rapport à la longueur et à la complexité du projet.
* La proposition de projet comprenait un budget de départ, auquel a été ajouté un budget axé sur les résultats à la conclusion du projet.
* Les objectifs et les indicateurs de résultats prévus dans le cadre de la stratégie de suivi et d’évaluation étaient logiques et adaptés, mais ne ressortaient pas toujours de manière claire dans les enquêtes d’évaluation et les rapports intérimaires.
* Des indicateurs du niveau d’incidence auraient pu améliorer la conception du projet, mais sont difficiles à administrer dans le cadre d’un projet de durée limitée.
* Même si l’équipe chargée du projet a mené des enquêtes auprès des participants durant les conférences régionales, et qu’elle a été en mesure de recueillir des statistiques sur le nombre de fois que les rapports panoramiques sur les brevets disponibles sur le site Web ont été consultés ou téléchargés, il n’a pas été possible de collecter des informations plus précises sur l’utilisation qui est faite des rapports panoramiques sur les brevets car le système de collecte d’informations de l’OMPI ne permet pas de mener des enquêtes très approfondies.
* Des informations détaillées sur la façon dont la phase II du projet a répondu aux recommandations formulées dans le cadre de l’évaluation de la phase I figurent à l’appendice I du rapport.
* Pour résumer :
	+ Bien que la proposition de projet omette plusieurs éléments secondaires des recommandations nos 1 et 2 concernant la structure et le contenu et la proposition de projet et des rapports d’auto‑évaluation, il se peut que cette omission soit due en partie à la date à laquelle a été établi le rapport d’évaluation par rapport à la conception et à la présentation de la proposition de projet de la phase II, car à la fois le rapport d’évaluation et la proposition de projet avaient été examinés à la même session du CDIP. En outre, lorsque la proposition a été rédigée, l’OMPI n’avait pas prévu de demander de manière systématique dans les propositions de projet un cadre logique, une notation pondérée des risques et l’établissement de rapports fondés sur des diagrammes de Gantt.
	+ La recommandation n° 3 concernant les activités de suivi a été prise en considération dans la mise en œuvre de la phase II et la conception des activités se prolongeant au‑delà de la phase II.
	+ La recommandation n° 4, encourageant la mise en place d’un système qui permette à l’OMPI de suivre systématiquement les utilisateurs des services en ligne, a été mise en œuvre en parties seulement. Il est essentiel de connaître les besoins et l’expérience du public et des utilisateurs pour bien concevoir et évaluer un projet. Bien que cette recommandation ait été prise en considération par le Secrétariat de l’OMPI, certaines questions, comme l’atteinte à la vie privée des utilisateurs, ont été citées comme raison pour laquelle il a été renoncé à la mise en œuvre de cette recommandation. Toutefois, d’autres méthodes de suivi, telles que les enquêtes facultatives menées auprès des participants, ont été utilisées, et ces options, ainsi que d’autres options, pourraient et devraient être envisagées pour déterminer comment les outils sont utilisés et connaître l’avis des utilisateurs. De même, les hypothèses concernant les préoccupations exprimées par les utilisateurs devraient être vérifiées au moyen d’enquêtes ou autres afin de déterminer plus précisément quelles sont les informations que les utilisateurs du Web se sentent à l’aise de partager.
	+ La recommandation n° 5 encourageant la haute direction de l’OMPI à promouvoir activement les outils d’apprentissage en ligne pour compléter la formation sur place a eu des effets sur les activités de la phase II et celles qui se sont poursuivies au‑delà de la phase II. À noter cependant que les outils d’apprentissage en ligne ne tiennent pas toujours compte des besoins en activités de formation sur le terrain, comme en témoigne le rôle des ateliers régionaux et interrégionaux organisés dans le cadre de la phase II du projet. Ces ateliers visaient à partager des pratiques recommandées et à tester les directives qui seront disponibles à terme en tant que ressource en ligne. Les ateliers sur le terrain présentaient également l’avantage d’encourager le développement de réseaux informels. Les outils d’apprentissage en ligne permettent de toucher un groupe plus grand et plus étendu d’acteurs, ainsi que tous les principaux groupes d’utilisateurs de données analytiques sur les brevets, y compris en dehors des offices nationaux de propriété intellectuelle, voire même les organismes publics, les ONG et le secteur privé. Avec l’élaboration d’orientations méthodologiques, les activités menées dans le cadre de la phase II et au‑delà de la phase II s’appuyaient sur les didacticiels d’apprentissage en ligne de la phase I.
* Concernant la recommandation n° 6 au sujet de la formalisation de la coordination avec les autres secteurs, il convient de noter que durant la phase II la coopération se faisait dans un cadre formel et informel. Il était fait référence à d’autres divisions dans la proposition de projet, et dans certains cas dans les programmes de travail individuels. À noter, cependant, que même en l’absence de formalisation de la coordination, le Secrétarait de l’OMPI doit encore encourager la culture de la collaboration, de sorte que des projets de collaboration informelle soient mis sur pied et poursuivis avec enthousiasme, afin de renforcer l’utilité et l’efficacité des activités menées par l’OMPI. Plus d’informations sur la collaboration durant la phase II du projet, voir ci‑dessous.
* D’autres divisions de l’OMPI ont été mentionnées dans le descriptif du projet pour leur contribution à la mise en œuvre du projet. Parmi elles figuraient la Division des défis mondiaux, la Division des savoirs traditionnels et le Département des relations extérieures.
* La collaboration s’est déroulée de manière formelle et informelle. Elle a essentiellement porté sur l’utilisation des compétences et des connaissances complémentaires d’autres divisions et visé à faciliter la participation aux débats de fond menés dans leur domaine de compétence.
* La collaboration avec le Département des relations extérieures a porté sur l’élaboration et le financement d’éléments d’infographie sur les rapports panoramiques sur les brevets et sur l’aide à la recherche de partenaires extérieurs. La collaboration avec la Division des défis mondiaux a inclus des consultations sur la portée des rapports panoramiques sur les brevets et les contributions importantes, tandis que la collaboration avec la Division des savoirs traditionnels a concerné la communication de rapports panoramiques sur les brevets relatifs aux ressources génétiques végétales et animales présentant un intérêt du point de vue de la mission de cette division.
* Durant les entretiens, la collaboration a généralement été jugée très efficace et adaptée. Cette conclusion était fondée sur l’idée que la collaboration devait avoir pour objet d’accroître la complémentarité et de permettre de tirer le meilleur parti des domaines de compétence et des réseaux des différentes divisions en vue de renforcer le contenu et la diffusion des éléments fournis.
* D’autres divisions ont été encouragées à s’impliquer davantage pendant la phase de conception du projet.
* Il importe de noter que, dans un domaine comme l’information et l’analyse en matière de brevets qui touche à la fourniture de services et de savoirs spécialisés en rapport avec des technologies spécifiques, le rôle d’autres divisions est essentiel pour définir les questions de politique générale aux fins desquelles l’analyse des brevets serait utile et pour faciliter l’accès aux réseaux de diffusion et de discussion. Cela peut se faire au moyen d’accords de collaboration formels mais il est également possible de compter sur la générosité et l’enthousiasme individuels, portés par une culture générale de la collaboration.
* Dans le descriptif de projet, les risques suivants étaient énumérés :
	+ - manque d’intérêt des États membres ou des institutions des pays en développement pour les futurs rapports panoramiques,
		- utilisation insuffisante des rapports,
		- inadaptation de la portée des différents rapports.
* Les risques énoncés dans le descriptif de projet étaient tirés de l’expérience acquise durant la phase I. Bien que les stratégies d’atténuation aient été appropriées et qu’elles aient été mises en œuvre, le premier risque s’est partiellement matérialisé et il a constitué un bon exemple.
* En ce qui concerne le premier risque, l’équipe chargée du projet a également mis en œuvre d’autres stratégies d’atténuation, notamment en collaborant très activement avec des partenaires extérieurs pour recenser les questions ou domaines technologiques dans lesquels les rapports panoramiques sur les brevets pouvaient être utiles.

*Pertinence*

* Durant les deux phases du projet, les sujets des rapports panoramiques sur les brevets ont été essentiellement proposés par l’équipe chargée du projet, à la suite d’échanges de vues avec des partenaires internes et extérieurs.
* Ces rapports initiaux portaient sur des domaines de politique publique internationale et étaient destinés à éclairer les débats menés au niveau mondial, notamment dans le domaine de la santé et de l’environnement. Les instances pour lesquelles ces rapports panoramiques sur les brevets présentaient une certaine utilité intéressaient les États membres de l’OMPI, soit parce que ces derniers étaient membres de ces instances, soit parce que celles‑ci examinaient des questions qui revêtaient souvent une importance particulière pour les pays en développement et les PMA.
* L’intérêt de l’analyse des brevets n’étant pas bien compris par les non-spécialistes de la propriété intellectuelle, il a naturellement fallu un certain temps pour que le projet trouve son public – des activités comme l’établissement de rapports panoramiques sur les brevets, l’organisation d’ateliers et la mise en place de didacticiels électroniques, ainsi que l’élaboration d’orientations méthodologiques, devraient être considérées non seulement comme des éléments utiles en soi, mais également comme des catalyseurs permettant une meilleure compréhension de l’importance et de l’intérêt des rapports panoramiques sur les brevets aux fins de la politique publique, de la mise au point de stratégies et du transfert de technologie.
* Les entretiens menés et l’expérience acquise semblent indiquer que, lorsque d’autres rapports seront établis et utilisés, les États membres et les partenaires extérieurs potentiels pourraient avoir davantage conscience de l’intérêt et de l’utilité de ces rapports et donc jouer un rôle plus actif dans la définition et la proposition de sujets pour de futurs rapports panoramiques sur les brevets. Cette évolution était évidente durant la phase II, quelques idées de rapports panoramiques sur les brevets émanant initialement de partenaires extérieurs qui avaient eu connaissance d’un rapport panoramique sur les brevets dans un autre domaine technique. Ces partenaires ont reconnu l’intérêt que l’établissement d’un rapport panoramique sur les brevets présenterait dans leur propre domaine d’activité.
* Par ailleurs, le Secrétariat a reçu plusieurs demandes d’actualisation des rapports existants, ce qui laisse à penser qu’ils étaient jugés utiles pour les utilisateurs.
* Il a également reçu des demandes de communication de pratiques recommandées par d’autres pays ayant procédé avec efficacité à l’analyse de brevets, des demandes d’autres formations pratiques et des demandes d’aide pour accéder aux instruments et bases de données accessibles librement qui permettent d’analyser et de rechercher des brevets et les utiliser. Plusieurs personnes interrogées ont réitéré ces demandes lors des entretiens menés pour cette évaluation.
* À noter que, durant la période qui a suivi la phase II, le Secrétariat a commencé à travailler avec certains pays sur d’autres rapports panoramiques sur les brevets, notamment l’établissement d’un rapport sur l’huile de palme avec la collaboration du Gouvernement de la Malaisie.

*Utilité*

* Tous les détails concernant l’exécution du projet figurent dans l’appendice II du rapport.
* La mise en œuvre du projet n’a pas pu être achevée pour décembre 2013, essentiellement parce que le calendrier n’était pas réaliste compte tenu de l’approbation tardive de la proposition de projet.
* La réalisation des activités de la phase II du projet s’est poursuivie après décembre 2013. Au moment de l’évaluation, tous les éléments avaient été exécutés ou seraient finalisés très rapidement.
* La qualité globale des éléments fournis a généralement été jugée élevée. Les attentes ont été largement dépassées concernant plusieurs indicateurs, comme les statistiques relatives au téléchargement de rapports panoramiques sur les brevets, la contribution aux instances internationales, le nombre et la qualité des ateliers et la participation de l’équipe chargée du projet à des activités de promotion extérieures.
* L’expérience des utilisateurs, d’après les résultats des enquêtes relatives aux rapports panoramiques sur les brevets, les statistiques de téléchargement et les enquêtes sur les participants des ateliers, est décrite en détail dans l’appendice II du rapport.
* La fréquentation du site Web et le téléchargement de rapports panoramiques sur les brevets ont beaucoup augmenté durant la phase II avec presque 13 000 visites sur le site Web, soit deux fois plus qu’en 2012. Il y a eu plus de 26 000 téléchargements de rapports panoramiques sur les brevets établis par l’OMPI entre 2012 et 2013.
* La qualité et la pertinence des rapports et des ateliers ont toujours été jugées élevées.
* Dans l’ensemble, il est considéré que les activités de la phase II ont contribué à faire mieux comprendre l’intérêt des rapports panoramiques sur les brevets. Elles ont fourni les prémisses d’un cadre qui permettra aux États membres et à d’autres parties de déterminer les domaines technologiques dans lesquels les rapports seraient utiles aux fins de l’élaboration des politiques nationales.
* Il est aussi estimé que ces activités ont aidé les États membres à jeter les bases d’un socle de connaissances en matière d’analyse des brevets amenées à être renforcées dans le cadre d’activités postérieures à la phase II.
* Grâce aux activités de la phase II, le projet a apporté une contribution directe aux débats menés au sein d’instances internationales et entre les États membres concernés par des sujets comme les déchets électroniques, les ressources génétiques animales et l’accès aux médicaments essentiels.
* Si les activités de la phase II du projet ont également été jugées utiles en soi, il est considéré qu’elles ont contribué à faire mieux comprendre le rôle et l’intérêt de l’accès à l’information, tendance qui a été renforcée par la participation de l’équipe chargée du projet à plus d’une vingtaine d’activités extérieures dans le but de favoriser la réalisation des objectifs du projet en 2013 et 2014.
* Il est considéré que les ateliers régionaux et interrégionaux ont facilité les connections et la mise en place de réseaux informels entre les offices de brevets nationaux. Les participants ont indiqué combien ces réseaux leur étaient utiles et exprimé l’espoir qu’avec le temps ils pourraient être renforcés grâce à d’autres activités de l’OMPI.
* Les participants ont suggéré la mise en place d’autres activités de suivi pour renforcer ces réseaux. Ils recherchent notamment des possibilités d’échange d’informations sur les pratiques recommandées entre les pays qui ont des compétences et de l’expérience dans le domaine des rapports panoramiques sur les brevets et de l’analyse des brevets et les pays qui envisagent d’investir dans ce domaine. Par exemple, les participants ont indiqué qu’il serait utile que les gouvernements de la Malaisie, des Philippines, du Royaume‑Uni, et de Singapour partagent leur expérience. L’équipe chargée du projet doit examiner ces demandes durant la période postérieure à la phase II.
* Ainsi qu’il est indiqué dans l’appendice II du rapport, les participants des activités menées au titre du projet ont estimé dans une large proportion qu’elles leur avaient permis de mieux comprendre l’importance et l’intérêt de l’information en matière de brevets et qu’elles avaient renforcé leur capacité à identifier les domaines technologiques dans lesquels l’information en matière de brevets pourrait améliorer l’élaboration des politiques, la mise au point de stratégies et le transfert de technologie.
* Durant la phase II, d’autres rapports panoramiques sur les brevets ont été établis, selon les orientations méthodologiques des pratiques recommandées.
* Les ateliers ont pris la forme de consultations approfondies qui ont permis de perfectionner les orientations méthodologiques pour qu’elles soient bien adaptées aux pays en développement et aux pays les moins avancés.
* Malgré les limitations du site Web de l’OMPI s’agissant de faciliter la détermination de l’utilité et de l’impact des instruments mis au point, un certain suivi a été effectué. Ce suivi a concerné les visites du site Web, les téléchargements de rapports panoramiques sur les brevets, une enquête sur l’expérience des utilisateurs en matière de rapports panoramiques sur les brevets et des enquêtes auprès des participants des ateliers.

*Durabilité*

* Le projet comprenait plusieurs éléments visant à assurer sa durabilité, à savoir :
	+ les activités de promotion menées par l’équipe chargée du projet,
	+ la valeur d’exemple des rapports panoramiques sur les brevets déjà établis,
	+ la contribution avérée à l’élaboration des politiques,
	+ la contribution des ateliers à l’établissement de réseaux informels,
	+ l’utilité des orientations méthodologiques des pratiques recommandées pour aider les pays en développement, les pays les moins avancés et d’autres États à établir leurs propres rapports panoramiques sur les brevets dans les domaines qui les intéressent.
* Il conviendrait de continuer de renforcer la durabilité au‑delà de la phase II. Le renforcement des capacités et l’accès amélioré aux instruments pourraient permettre d’y parvenir, notamment :
	+ l’extension de la gamme d’instruments électroniques disponibles,
	+ la promotion d’instruments permettant d’intéresser davantage de parties prenantes, notamment une plus grande variété de services gouvernementaux,
	+ l’élaboration de modules avancés d’enseignement destinés à être dispensés par l’académie de l’OMPI et les CATI,
	+ la poursuite des travaux visant à faciliter l’accès aux instruments librement accessibles qui permettent de rechercher et d’analyser des brevets,
	+ l’aide à l’échange de données d’expérience et de pratiques recommandées entre les pays.

*Mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement*

* Dans l’ensemble, il est considéré que le projet a contribué positivement à la réalisation des objectifs fixés dans les recommandations n° 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement.
* Au regard de l’attention accordée jusqu’à présent aux rapports panoramiques sur les brevets portant sur des questions d’intérêt international dans le cadre des collaborations avec d’autres organisations internationales, la contribution à la mise en œuvre de la recommandation n° 30 a été particulièrement importante.
* La question peut toujours se poser, et elle l’a été, de savoir dans quelle mesure le projet a permis d’agir là où les besoins sont les plus importants, la réponse étant que le projet bénéficie davantage à ceux qui disposent des meilleures capacités pour entreprendre ce type d’activité pour eux‑mêmes. Si cette explication est partiellement fondée, elle ne tient peut‑être pas bien compte de la contribution du projet à la politique internationale intéressant les PMA, par exemple dans le domaine des déchets électroniques, des ressources génétiques, de l’accès aux médicaments essentiels et des médicaments contre le VIH. Il est également possible qu’elle minimise la valeur d’exemple des pays qui ont des compétences dans le domaine de l’information en matière de brevets et un intérêt pour ce sujet, et qui renforcent encore leurs compétences et reçoivent une aide de l’OMPI pour partager leurs compétences et leurs données d’expérience avec d’autres États membres, comme sujet potentiel pour de futurs travaux dans ce domaine.
* Plus exactement, il conviendrait de considérer qu’il s’agit d’un projet qui a évolué progressivement et qui continuera d’être mis en œuvre de cette manière. Cela a été rendu possible par les activités visant à faire mieux comprendre la valeur de l’information en matière de brevets, faciliter l’utilisation des instruments permettant de trouver cette information, apporter une contribution au socle de compétences d’une large base de parties prenantes et favoriser l’échange de données d’expérience et d’informations entre les pays. Pour que ce potentiel se réalise pleinement, il faudra que les États membres et le Secrétariat s’engagent à long terme en faveur de la mise en œuvre de ce projet et que l’on prenne conscience du fait qu’il requiert tout un éventail de compétences spécialisées, à l’instar d’un projet de prestation de services. Il faudra également admettre que ce projet nécessite la collaboration pleine et appropriée des partenaires sur le plan interne et externe en vue d’établir des liens entre les compétences, d’une part, et les domaines technologiques et la politique publique, d’autre part.

**Conclusions**

Sur la base des constatations indiquées plus haut et des appendices I et II, il est possible de tirer les principales conclusions suivantes :

*Conception et gestion du projet*

* Le projet était trop ambitieux par rapport au temps disponible, mais il a finalement été mis en œuvre avec un degré de qualité élevé et a permis, à certains égards, de dépasser les attentes.
* Du fait du chevauchement des calendriers relatifs à l’évaluation de la phase I et à la proposition de projet pour la phase II, il n’a pas été possible de prendre en considération toutes les recommandations d’action dans la phase II. Cependant, certaines recommandations relatives à la conception et à la gestion du projet ont depuis été intégrées à ce dernier.
* La proposition de projet et les instruments de gestion du projet étaient pour l’essentiel adaptés compte tenu de la longueur et de la complexité du projet mais auraient pu être améliorés, ainsi qu’il ressort des recommandations relatives à la phase I, notamment grâce à des indicateurs du niveau d’incidence, à une analyse des risques pondérés et à l’identification d’hypothèses extérieures.
* Il conviendrait de s’assurer que la stratégie de suivi et d’évaluation est établie dès le départ et qu’elle est mise en œuvre pendant toute la durée du projet de manière cohérente et constante. Plus précisément, le processus devrait permettre d’effectuer dans l’évaluation finale une estimation précise des résultats selon les indicateurs identifiés lors de la conception du projet.
* Les ressources allouées étaient insuffisantes pour la traduction et la diffusion des éléments du projet, ainsi que pour la participation à des activités extérieures. Bon nombre de ces activités ont été financées par d’autres divisions et organisations. À noter qu’elles sont aussi importantes pour la définition des sujets des rapports panoramiques sur les brevets qui sont utiles aux États membres et aux organisations intergouvernementales.

*Pertinence*

* L’intérêt de l’analyse des brevets n’étant pas bien compris par les non-spécialistes de la propriété intellectuelle, il a naturellement fallu un certain temps pour que le projet trouve son public – des activités comme l’établissement de rapports panoramiques sur les brevets, l’organisation d’ateliers et la mise en place de didacticiels électroniques, ainsi que l’élaboration d’orientations méthodologiques, devraient être considérés non seulement comme des éléments utiles en soi, mais également comme des catalyseurs permettant une meilleure compréhension de l’importance et de l’intérêt des rapports panoramiques sur les brevets aux fins de la politique publique, de la mise au point de stratégies et du transfert de technologie. Le public naturel de ce projet englobe d’autres parties que les offices de propriété intellectuelle nationaux. Lorsque d’autres rapports seront établis et utilisés, les États membres et les partenaires extérieurs potentiels pourraient avoir davantage conscience de l’intérêt et de l’utilité de ces rapports et donc jouer un rôle plus actif dans la définition et la proposition de sujets pour des rapports panoramiques sur les brevets.
* L’importance de la traduction ne doit pas être sous‑estimée s’agissant de garantir l’intérêt du projet pour les utilisateurs et de renforcer sa pertinence, le bon déroulement de son exécution et son utilité.

*Utilité*

* Pour l’essentiel, le projet a atteint les objectifs fixés. Les travaux futurs devraient s’appuyer sur la base définie durant la phase I, la phase II et la période postérieure à la phase II, et la renforcer.
* Dans l’ensemble, outre la contribution aux débats internationaux sur d’importants secteurs technologiques relevant des domaines de la santé et de l’environnement, les activités de la phase II ont permis de faire mieux comprendre l’intérêt des rapports panoramiques sur les brevets et, plus généralement, de la recherche et de l’analyse en matière de brevets. Elles ont fourni les prémisses d’un cadre qui permettra aux États membres et à d’autres parties de déterminer les domaines technologiques dans lesquels les rapports panoramiques sur les brevets seraient utiles aux fins de l’élaboration des politiques nationales et internationales. Les activités de la phase II et les activités postérieures ont aussi aidé les États membres à jeter les bases d’un socle de connaissances en matière d’analyse des brevets pour qu’ils deviennent plus autonomes dans ce domaine.

*Durabilité*

* Le projet comprenait plusieurs éléments visant à assurer sa durabilité. Le renforcement de ces éléments devrait se poursuivre durant la période postérieure à la phase II.
* Les activités futures devraient mettre davantage l’accent sur le renforcement des capacités, et permettre d’améliorer l’enseignement à distance et l’accès aux instruments. Le projet pourrait ainsi viser davantage d’États membres, une plus grande variété de services gouvernementaux, un plus grand nombre de personnes au sein des départements concernés et une plus grande diversité de parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les instituts de recherche.

*Mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement*

* Dans l’ensemble, il est considéré que le projet a contribué positivement à la réalisation des objectifs fixés dans les recommandations n° 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement.
* L’accès à l’information en matière de brevets facilite la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement lorsque toutes les personnes intervenant dans l’examen en matière de brevets, la recherche‑développement, l’élaboration de politiques, l’opposition en matière de brevets et la commercialisation d’innovations ont accès à l’information et aux bases de données permettant la recherche et l’analyse des brevets.
* Il conviendrait de considérer qu’il s’agit d’un projet dont l’évolution a été naturellement lente durant les premières phases mais qui a évolué progressivement et qui continuera d’être mis en œuvre de cette manière, avec la capacité de produire des effets toujours plus importants à mesure que les résultats des phases antérieures se matérialiseront. Cela a été rendu possible, et continuera de l’être, par les activités visant à faire mieux comprendre la valeur de l’information en matière de brevets, faciliter l’utilisation des instruments permettant d’accéder à cette information, apporter une contribution au socle de compétences d’une large base de parties prenantes et favoriser l’échange de données d’expérience et de pratiques entre les pays. Pour que ce potentiel se réalise pleinement, il faudra que les États membres et le Secrétariat s’engagent à long terme en faveur de ce projet et que l’on prenne conscience du fait qu’il requiert tout un éventail de compétences spécialisées, à l’instar d’un projet de prestation de services. Il faudrait également admettre que ce projet nécessite la collaboration pleine et appropriée des partenaires sur le plan interne et externe de manière à établir des liens entre les compétences et les services qui sont proposés et les domaines technologiques et la politique publique où ils pourraient être utiles.

**Recommandations**

**Recommandation n° 1 :** au Secrétariat de l’OMPI : que le calendrier des évaluations permette aux divisions chargées de la mise en œuvre des projets d’avoir accès aux recommandations en matière d’évaluation qui sont utiles pour la conception des phases ultérieures du projet lors de la phase d’élaboration de la proposition de projet et avant qu’il leur soit demandé de présenter des propositions de projet au CDIP pour approbation.

**Recommandation n° 2 :** au Secrétariat de l’OMPI et aux États membres : si tous les éléments et toutes les activités n’ont pas besoin de traduction dans toutes les langues officielles, la mesure dans laquelle la traduction faciliterait la réalisation des objectifs et favoriserait l’efficacité et l’utilité du projet devrait être examinée au cas par cas. Des lignes budgétaires suffisantes devraient être prévues pour la traduction dans les propositions de projet.

**Recommandation n° 3 :** au Secrétariat de l’OMPI et aux États membres : la diffusion des éléments du projet est essentielle pour la pertinence et l’utilité de celui‑ci et les ressources nécessaires devraient être prévues en conséquence.

**Recommandation n° 4 :** au Secrétariat de l’OMPI : que toutes les possibilités de suivi de l’expérience acquise par les utilisateurs soient examinées et évaluées de manière plus approfondie et que les activités visant à renforcer la communication des éléments aux personnes directement impliquées dans le projet soient examinées. Cela peut notamment comprendre, par exemple, la mise au point d’un bulletin d’information électronique ou des actualisations plus fréquentes sur le site Web et les médias sociaux.

**Recommandation n° 5 :** au Secrétariat de l’OMPI : que, dans le cadre de l’intégration, le projet continue d’être considéré comme un projet de prestation de services nécessitant des compétences, une expérience et des connaissances spécialisées, qu’il soit organisé en conséquence et que le personnel nécessaire lui soit affecté.

**Recommandation n° 6 :** sans préjudice des délibérations des États membres, que l’OMPI et ses États membres examinent les futures activités dans ce domaine qui :

1. s’appuient sur la base définie durant les phases I et II, y compris en continuant d’alimenter les débats de politique internationale grâce à l’établissement de rapports panoramiques sur les brevets et de faciliter la coopération avec les États membres en vue de déterminer les domaines technologiques spécifiques pour l’établissement de rapports panoramiques sur les brevets;
2. mettent l’accent sur le renforcement des capacités, notamment via l’amélioration des instruments électroniques. Parmi ces activités peut figurer l’élaboration d’un module avancé de formation qui pourrait être dispensé par l’Académie de l’OMPI et intégré comme un module ordinaire des CATI;
3. facilitent l’apprentissage pratique en vue du perfectionnement des compétences en matière de recherche et d’analyse des brevets, à noter que cela pourrait nécessiter un investissement modeste de la part de l’OMPI avec l’abonnement à des bases de données et à des instruments commerciaux spécialisés;
4. facilitent l’accès aux instruments librement accessibles qui permettent de rechercher et d’analyser des brevets ainsi que la formation à leur utilisation;
5. sont ciblées de manière à viser un large éventail de parties prenantes comprenant des services gouvernementaux classiques, le secteur privé des pays en développement et des pays les moins avancés, des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche;
6. favorisent l’échange de données d’expérience et de pratiques recommandées entre les pays.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Adoptées à la dix‑huitième session ordinaire de l’Assemblée générale de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir, par exemple, http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent\_landscapes/index.html. [↑](#footnote-ref-3)
3. Atelier interrégional de l'OMPI sur l’analyse de brevets organisé du 4 au 6 décembre 2013 à Manille, WIPO/IP/MNL/13, documents : exposé sur le thème n° 1 disponible à l’adresse http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\_id=31543. [↑](#footnote-ref-4)
4. Comme indiqué à l’auteur du présent rapport durant les entrevues organisées dans le cadre de l’évaluation. [↑](#footnote-ref-5)
5. Programme et budget de l’OMPI pour l’exercice biennal 2014‑2015. Approuvé par les assemblées des États membres de l’OMPI le 12 décembre 2013. Page 31, paragraphe 56. [↑](#footnote-ref-6)
6. Par exemple un rapport sur l’huile de palme établi avec le concours du Gouvernement de la Malaisie, communiqué à l'auteur du présent rapport durant les entrevues. [↑](#footnote-ref-7)